Dans le cadre du Printemps des Arts, organisé par la Mairie de Saclay

Le Club Photo Saclay-Visions
vous invite à participer à son exposition 2024

Règlement

- Article 1 : **le lieu, les dates et heures d'ouverture.**
  - Salle Jeanne Moreau, 65B Rue de Villeras, 91 400 Saclay **(ATTENTION : Changement de lieu par rapport aux éditions précédentes)**
  - Les 16 et 17 Mars 2024
  - Les 23 et 24 Mars 2024
  - Horaires d'ouverture : de **14H00** à **18H00**
- Article 2 : **Le thème Couleur et Monochrome**

« **Le Temps qui passe** » …

… voilà le thème que Saclay Visions livre à votre imagination cette année.
Le mot « Temps » est familier aux photographes pour décrire un concept instantané (le Temps de pose d'une photo) mais comment traduire ses effets, ses conséquences, la dynamique du temps qui s'écoule sur des horizons qui vont de l'instant fugace, aux durées les plus longues, telles qu'une vie humaine ou une civilisation ?
Temps court, temps long mais souvent invisible. Voilà le défi.
Il pourra être relevé par une photo unique ou par un assemblage d'images respectant toutefois la contrainte de taille imposée.
Les photos proposées pourront être en couleur ou monochrome selon les envies de chacun.

- Article 3 : **Les participants**

L'exposition est ouverte aux membres des photo-clubs du CDP91 à l'exception des photographes professionnels.
Le nombre de photos présentées ne devra pas excéder 15 photos par club, mais ce nombre pourra être ajusté après recensement des clubs participants, en fonction de l'espace disponible. La répartition « couleur » et « monochrome » est laissée à l'initiative de chaque photo-club.
Les adhérents de Saclay-Visions exposeront également leurs propres photos. Ils ne participeront pas au concours organisé et exclusivement réservé aux participants des autres clubs du CDP91.

- Article 4 : **Le format et la présentation des épreuves**

Les tirages peuvent être des tirages argentiques ou impressions numériques.
Encadrements, supports carton ou isorel ou tout autre support des épreuves seront impérativement au format **30 x 40**, toute latitude étant laissée à l'intérieur de ce format concernant les dimensions de la photographie, mais d'un format suffisant pour être appréciée par les visiteurs.
Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.
Les épreuves devront mentionner au dos du support :

- le titre de l'œuvre,
- le nom de l'auteur
- le nom du club d'appartenance

● Article 5 : **Les dates d'accrochage et décrochage**

Les photos encadrées devront être déposées sur le lieu de l'exposition (voir ci-dessus) le **jeudi 14 Mars entre 14h00 à 18h00.**
L'accrochage proprement dit sera ensuite réalisé par un professionnel désigné par la Mairie.
Le décrochage sera fait par les exposants **impérativement** le **dimanche 24 Mars** après la remise des prix

● Article 6 : **Les dates clés et** les **bordereaux de participation.**

Les clubs participants feront connaitre le **nombre de photos** qu'ils souhaitent présenter **au plus tard le 15 Février 2024**.
Les bordereaux détaillés, comprenant les noms des auteurs et les titres des photos devront être envoyés, **au plus tard le mercredi 28 Février 2024** à Alain Kurinckx (mel : alain.kurinckx@gmail.com)

● Article 7 : **Vernissage**

Le vernissage de l'exposition, organisé par la Mairie de Saclay aura lieu le **samedi 16 Mars à 11H30**

● Article 8 : **Les prix**

- « Coup de cœur » du Maire de Saclay
- « Coup de cœur » du Président de l'UR18 de la Fédération Photographique de France
- Photos « couleur » :
  - Prix du Public pour une photo
  - Prix du Jury pour une photo
- Photos « monochromes » : idem

Au total, 6 prix seront donc décernés mais chaque auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Pendant toute la durée de l'exposition, les visiteurs seront invités à voter par bulletin afin de désigner dans chaque catégorie**, le Prix dit "du Public".**

Les **Prix** seront remis aux lauréats le **dimanche 24 Mars 2024** à **partir de 17H30**, , sur le lieu de l'exposition.
Un « pot de clôture » sera offert à tous les participants après remise des prix.

● Article 9 **: Réserves légales**

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute photo tendancieuse, ou pouvant choquer les visiteurs, ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition, ou au format de support non conforme.
Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent, en aucune manière, les droits des personnes physique ou morale.
Les auteurs des photographies devront :

- en ce qui concerne les personnes ou biens reproduits, être en possession des autorisations nécessaires de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces biens.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

La Mairie de Saclay ainsi que Saclay-Visions, organisateurs de l'exposition, prendront le plus grand soin des photos mais ne pourront être tenus responsables de pertes, vols ou dégradations.

● Article 9 **: Acceptation des clauses du règlement**

La participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Jean-Pierre NIVET – Mel : jeanpierre.nivet@orange.fr
Alain KURINCKX – 06 86 91 20 65 - Mel : alain.kurinckx@gmail.com